

APPENDICE No 4

1. Vous connaissez mieux que moi la réponse à cette question.
2. 10 femmes, 9 hommes.
3. 10 femmes, 9 hommes, 60c. par jour.
4. Aucun.

A. M. TILLEY,
*Sur. des pensions aux mères de famille,
Service de charité et secours.*

10

MAGOG, QUÉ., 16 juin 1924.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre il me fait plaisir de répondre comme suit aux questions que vous nous posez :

1. Je crois que c'est un devoir pour le gouvernement fédéral de venir en aide aux vieillards âgés de soixante-cinq ans et plus qui ne peuvent se procurer les nécessités de la vie.

2. Le nombre de vieillards nécessiteux secourus par la ville de Magog, est de dix, actuellement, dont 6 hommes et 4 femmes.

3. Le nombre des vieillards habitant des résidences particulières, auxquels la ville vient en aide, est de quatre dont deux hommes et deux femmes.

4. Le nombre de ceux qui se trouvent dans des institutions de charité est de six dont 4 hommes et 2 femmes.

5. Le coût de leur entretien est de \$12 par mois.

6. Le montant total payé par la municipalité en 1923 est de \$1,440.

7. Le montant raisonnable qui serait nécessaire pour l'entretien d'un de ces indigents, serait un montant représentant un revenu annuel d'environ \$150.

ALF. TOURIGNY,
Sec.-Trés.

11

1. Je suis d'opinion qu'il est très désirable d'établir un système de pensions pour le vieil âge.

2 et 3. Il est assez difficile de répondre avec précision à ces questions. Sans doute les rapports du recensement pourraient nous donner une idée du nombre de personnes ayant plus de 65 ans dans cette ville, renseignement que nous n'avons pas autrement. Jusqu'à présent nous avons eu 13 hommes et 11 femmes de plus de 65 ans que nous avons dû soutenir plus ou moins durant l'année. Ces personnes vivent toutes dans leur logement privé et ont reçu divers montants allant de \$8.00 à \$30.00 par mois.

4. Actuellement la municipalité n'a pas de vieillards nécessiteux à la maison de refuge ni au refuge des vieillards.

WALTER HUCKVALE,
Maire.

12

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 19 juin 1924.

1. Il serait désirable d'établir un système de pensions pour les vieillards en Canada; les bénéfices de ce système ont été constatés en Angleterre.

2. Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui bénéficieraient de ces pensions est difficile à établir, mais on peut l'estimer à 50 dans la ville; les femmes seraient en plus grand nombre que les hommes.